



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 7 décembre 2023

Présents (8) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Catherine SZEZUREK.

Absents Excusés (4) : Audrey FABRE, Frédéric MANGANE, Maxime PERON, Patrick ROCCAZZELLA.

Pouvoirs (2) : Audrey FABRE donne pouvoir à Thierry DIONNET, Patrick ROCCAZZELLA donne pouvoir à Jean-Paul PARRAIN.

Marie-Thérèse BALDUCCI est élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 5 - Autres charges de gestion courante

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un virement de crédit pour permettre le paiement des factures concernant les charges de gestion courante de la fin de l'année 2023, notamment le filet de sécurité inflation versé par l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 6588	Autres charges diverses de gestion courante	2 797,00
Total		2 797,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	2 797,00
Total		2 797,00

Nombre de Votants : 10
Nombre de Pour : 10
Nombre de Contre : 0
Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie le 13 décembre 2023 et an ci-dessus
Au registre sont les signatures pour copie conforme :
Le Maire,
Patrick KINDT

